

ASSEMBLEE GENERALE DU 16/05/2022

Liste des présences en annexe de ce document

TOTAL : 50 coopérateurs, 822 actions

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE AVENUE DE LA COURONNE 227, 1050 IXELLES LE 16/05/2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société coopérative Citizenfund s'est tenue avenue de la couronne 227 à 1050 Ixelles.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Mr. Alain BORIBON, qui désigne Mme Aurore de HALLEUX, en tant que secrétaire.

Les convocations ont été envoyées le 29/04/2022.

Après avoir fait constater que 822 actions sont présentes ou représentées, le président fait remarquer que l'assemblée est régulièrement constituée et apte et habile à délibérer et à statuer valablement sur les objets à l'ordre du jour, à savoir:

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 17/05/2021
2. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée
3. Présentation des comptes annuels
4. Approbation des comptes annuels
5. Affectation du résultat
6. Décharge aux administrateurs
7. Budget prévisionnel année 2022
8. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration
9. Présentation et approbation du nouveau Règlement d'ordre intérieur
10. Présentation et approbation des nouveaux membres du comité de sélection
11. Divers (discussion)

Cet exposé étant unanimement approuvé par l'assemblée,

1. Première résolution : Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Aucune proposition de motion ou de question n'a été reçue au sujet du procès-verbal de l'assemblée générales du 17 mai 2021.

Vote

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 2

La résolution qui précède est adoptée.

2. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de le dispenser de donner lecture complète du rapport de gestion du Conseil d'Administration dans la mesure où ce rapport a été communiqué aux actionnaires en temps opportun et qu'il propose de le compléter lors de la présentation des comptes annuels.

L'assemblée dispense le Président de cette lecture complète. Le Président résume le rapport et lui et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée.

3. Présentation des comptes annuels

Monsieur le Président présente les comptes annuels et donne un explicatif des activités de l'exercice.

Le résultat, à affecter, se compose de :

Perte de l'exercice	-3.879,46
Résultat reporté de l'exercice précédent	-10.331,00
Prélèvement de la réserve indisponible pour actions prop	<u>0,00</u>
Résultat à affecter	<u><u>-14.210,46</u></u>

Le Président et les membres du Conseil d'Administration répondent aux questions posées par l'assemblée. Après délibération, l'assemblée prend successivement les résolutions suivantes :

4. Deuxième résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve le bilan, les résultats, et les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée prend acte de la justification donnée sur l'application des règles comptables de continuité reprise dans le rapport de gestion.

Vote

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 3

La résolution qui précède est adoptée.

5. Troisième résolution : affectation des résultats

L'assemblée décide à la répartition suivante des résultats:

Perte à reporter : -14.210,46

Affectation aux réserves : 0,00

Le capital ne sera pas rémunéré

Vote

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 5

La résolution qui précède est adoptée.

6. Quatrième résolution : décharge aux administrateurs et administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale.

L'assemblée générale, par vote spécial, donne décharge aux administrateurs-délégués pour l'exercice de leur mandat pendant cette année sociale

Vote

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 3

La résolution qui précède est adoptée.

7. Cinquième résolution : présentation et vote sur le budget prévisionnel 2022

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2022. Celui-ci prévoit un résultat négatif de 1.393,88 €.

Vote

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 4

La résolution qui précède est adoptée.

8. Sixième résolution : Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

L'assemblée générale, par vote spécial, accepte la démission de Alain BORIBON de son mandat d'administrateur et délégué à la gestion. L'assemblée générale, par vote spécial, accepte la prolongation du mandats d'administrateur et délégué à la gestion journalière de BOOSTREIA (0649.844.570) pour une durée de 4 ans. Son représentant permanent n'est plus Thibaut MARTENS, mais dorénavant Alain BORIBON, domicilié à 1470 Genappe, chemin Pierre d'Aye 1. L'assemblée générale, par vote spécial, accepte également la prolongation du mandats d'administrateur de SHARIFY (0658.869.926) pour une durée de 4 ans. Son représentant

permanent n'est plus Bastien VAN WYLICK, mais dorénavant Alexandre PHILIPPE, domicilié à 1325 Chaumont Gistoux, avenue des Chevaliers, 33.

Vote

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 4

La résolution qui précède est adoptée.

9. Septième résolution : Modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur

L'assemblée générale approuve les changements apportés au Règlement d'ordre intérieur.

Vote

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 4

La résolution qui précède est adoptée.

10. Huitième résolution : membres du Comité de Sélection

L'assemblée générale approuve la nomination des 5 coopérateurs suivants en tant que membres du comité de sélection pour un mandat de 1 an renouvelable, prenant cours immédiatement et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 : Priscilla Génicot (46 voix), Philippe Drouillon (33 voix), John van der Heyden (37 voix), Jérôme Kisielewicz (36 voix) et Gilles Grosjean-Nash (30 voix). Un sixième candidat (29 voix) n'est pas retenu étant donné le nombre de places disponibles dans le comité de sélection (5).

11. Divers

L'assemblée générale discute des points suivants :

- Création du Citizenfund Charleroi Métropole et des Amis du Citizenfund ASBL
- Typologie d'investissements
- Engagement des coopérateurs
- Stratégie des parts C

Aucun vote n'est requis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président

Le Secrétaire

Alain Boribon

Aurore de Halleux